[律/lü 164 | Chengyu fuyu wu 乘輿服御物](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.164)

凡乘輿服御物，主守之人收藏修整不如法者，杖六十。進御差失者，進所不當進。笞四十。其車馬之屬不調習，駕馭之具不聖完者，杖八十。

若主守之人，將乘輿服御物私自借用，或轉借與人，及借之者，各杖一百、徒三年。若棄毀者，罪亦如之。平時怠玩不行看守。遺失及誤毀者，各減三等。

若御幸舟船誤不堅固者，工匠，杖一百。若不整頓修飾，及在船篙棹之屬缺少者，杖六十，并罪坐所由。經手造作之人，並主守之人。監臨提調官，各減工匠罪二等，并臨時奏聞區處。

**Traduction**

**Attelages, vêtements et objets à usage de l’empereur**

Dans tous les cas où un objet se rapportant à l’attelage ou aux vêtements de l’empereur n’a pas été conservé ou entretenu selon les règles par celui qui en a la garde : 60 coups de bâton. Pour manquer à apporter un de ces objets à l’empereur ou ne pas apporter l’objet qu’il faut : 40 coups de férule. Si les chevaux des attelages ne sont pas bien dressés, si les harnachements pour les guider ne sont pas bien tenus et complets : 80 coups de bâton.

Si celui qui en a la garde s’approprie les attelages ou vêtements du souverain en les empruntant et utilisant pour lui-même, ou en les prêtant à d’autres, pour lui comme pour celui à qui il a prêté : chacun 100 coups de bâton, 3 ans de servitude. Si ces biens sont perdus ou détruits, la peine est semblable. Si la surveillance n’ayant pas été faite par effet d’une paresse et d’une légèreté ordinaires ces biens ont été perdus ou détruits par erreur, pour chacun abaisser la peine de 3 degrés.

Si les navires et embarcations destinés aux voyages impériaux ne sont pas solidement construits par erreur (inadvertance ?), pour les artisans : 100 coups de bâton. S’ils ne sont pas apprêtés et décorés, si des objets comme les gaffes ou les rames sont manquants ou insuffisants : 60 coups de bâton ; en outre, incriminer ceux qui devaient y veiller celui qui a traité avec les ouvriers, ainsi que le fonctionnaire chargé de les inspecter. Les fonctionnaires chargés de les nommer et contrôler ont chacun une peine abaissée de deux degrés par rapport à celle des artisans, et un mémoire demandant qu’il soit statué sur leur sort est immédiatement adressé à l’empereur.

**Glossaire**

shèngyú 乘輿: La voiture, l’attelage (du souverain) ; l’empereur

Comment. Que le terme puisse désigner l’empereur par métonymie fait l’objet d’un article spécial [lü 37 | Cheng chengyu chejia 稱乘輿車駕](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.37) : « ce que désignent les termes ‘voiture’ et ‘attelage’ de l’empereur ». C’est sans doute ce qui incite JYL à traduire le titre de l’art. 164 : « Clothing or personal objects of the ‘Sedan Chair’ ». Il semble bien pourtant que cet article porte sur la voiture du souverain, au sens propre, et non métonymique. Nous nous sommes inspirés de la traduction de Philastre, vol. 2. ; p. 638, qui semble plus exacte.

zhǔ shǒu : gardiens ?

Comment : 34 occurrences ds DQLL, dans divers contextes, dont 14 en combinaison dans [jiān lín zhǔshǒu](https://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=292) / 監臨主守 , traduite : Superviseurs et préposés . Changer pour « Superviseurs et gardiens » ?

Réf. [律/lü 392 | Zhushou bujue shiqiu 主守不覺失囚](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.13.392)

dài wán 怠玩：paresse et légèreté

Comment. 3 occurrences DQLL.

yùxìng御幸 : voyage de l’empereur, visitant ses provinces (au sens propre, « la chance », « le bonheur » de sa visite

zuì zuò suǒ yóu罪坐所由 : incriminer celui ou ceux qui devaient y veiller

Comment. 17 occurrences ds DQLL => standardiser. L’expression en 4 caractères est généralement précédée de bìng 並: en outre, également. Et elle renvoie implicitement au 所由官 suǒ yóu guān

Réf. [律/lü 164 | Chengyu fuyu wu 乘輿服御物](https://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.4.2.164)